



*Signataire : Grégoire Carasso*

*Date de dépôt : 21 mars 2024*

## **Question écrite**

**Sanctions infligées aux personnes bénéficiant de prestations de l'assurance-chômage à Genève : quels montants économisés sur le dos des bénéficiaires entre 2012 et 2023 ?**

Le Conseil d'Etat pourrait-il indiquer le montant en francs des pénalités financières infligées aux bénéficiaires de prestations de l'assurance-chômage à Genève (et le nombre de personnes concernées) pour chaque année entre 2012 et 2023 ?

Par ailleurs, le Conseil d'Etat peut-il confirmer explicitement que ces montants représentent des « non-dépenses » au « bénéfice » du système fédéral de l'assurance-chômage ?

Enfin, serait-il possible d'obtenir les données SIPAC brutes de l'ensemble des cantons, le cas échéant depuis 2012 ?

Je remercie chaleureusement et par avance le Conseil d'Etat de ses réponses.